

Rapport Annuel 2019



MFA Mutuelle
Fraternelle
d'Assurances

Conseil d'administration

- Vincent BOYER
Président
- Karim ASNOUN
Vice-Président
- Talal AL RIFAI
Administrateur
- Frédéric BEAUMONT
Administrateur
- Karim SAÏD LALOUANI
Administrateur
- Bernard DECLEIN
Administrateur
- Dominique FOURES
Administrateur
- Monique MEYER-GUCCIA
Administrateur
- Laurent BOUR
Administrateur salarié
- Mohamed ES SAYESY
Administrateur salarié

Secrétaire du Conseil

- Gérard BOUSQUET

Direction

- Vincent BOYER
Directeur Général
- Gilbert PERUTO
Directeur Général Délégué

Commissaires aux comptes

- Société EXPONENS Audit
Représentée par
Nathalie LUTZ Titulaire
- Société C.T.F
Compagnie de techniques financières
Suppléant

Comité d'audit

- Karim ASNOUN
- Talal AL RIFAI
- Philibert GABELA
- Frédéric BEAUMONT

Assemblée Générale Ordinaire

Ordre du jour

- 1 - Rapport de gestion du Conseil d'administration
- 2 - Rapports du Commissaire aux comptes
- 3 - Examen et approbation des comptes 2019
- 4 - Vote des résolutions

Le mot du Président



L'exercice 2019 confirme la voie tracée avec mesure et constance.

Au moment je vous écris, la liberté fondamentale d'aller et de venir a bigrement été contrariée par la pandémie qui frappe singulièrement notre pays depuis l'hiver dernier. Après des mois, nous n'avons toujours pas retrouvé notre cadre de vie passé. Une crise sanitaire mondiale s'est ouverte avec son cortège de terribles nouvelles. Aux familles éprouvées, je réaffirme toute ma sympathie et mes pensées les plus fraternelles.

La société toute entière est à l'épreuve des faits. L'économie générale est interrogée dans ses modèles et ses choix. Votre Mutuelle avec ses 90 ans d'histoire cette année est à vos côtés pour vous accompagner dans ces difficiles moments. Nous nous sommes distingués très positivement dans cette période par notre organisation, notre agilité, notre volonté de contacter et d'accompagner l'ensemble de nos sociétaires en prenant en compte les difficultés de chacun. C'est l'engagement de toujours, fidèle à nos valeurs de solidarité et d'entraide, qui témoigne de la confiance accordée que nous avons l'honneur de porter.

Les orientations fixées d'accompagnement dans la durée des professionnels de la route avec des diversifications adaptées au bénéfice des particuliers ont permis de vérifier leurs pertinences eu égard à l'équilibre retrouvé en 2019. La préservation dans l'intérêt de chacune des composantes de votre Mutuelle est l'axe majeur qui nous oblige dans ces temps problématiques.

L'indépendance de la Mutuelle est plus que jamais le pivot de notre socle commun en comptant naturellement sur ses propres atouts tant dans sa capacité à faire face aux

aléas qu'au bien commun partagé pour l'assurance de tous. Cette indépendance est également le gage de nos propres projets pour améliorer nos services et notre offre.

Les engagements sont soutenus à la fois par la prudence nécessaire de nos métiers que par la qualité des placements venant en garantie des prestations à servir.

Tout en recommandant de vous reporter, sur votre site mfa.fr, au Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière de la Mutuelle à fin 2019, les protections délivrées de votre Mutuelle s'inscrivent dans un modèle robuste. La solvabilité de la Mutuelle à fin 2019 conduit à des ratios adéquats avec :

- L'exigence en fonds propres ou SCR à 180%,
- Et un capital minimal requis ou MCR à 515%.

Dans ces fondamentaux à consolider, le contexte pandémique avec ces répercussions économiques, entre trou d'air et récession, conduit à un devoir d'adaptation certain de nos modes de vie où l'accompagnement des mobilités prendra toute sa place. Toute l'agilité nécessaire des équipes de la Mutuelle est immanquablement à votre service.

Dans une volonté d'innovation, l'offre d'assurance en Multirisque des Accidents de la Vie reste notre objectif à l'horizon de la nouvelle décennie.

Apporter de réelles protections à votre foyer, accompagner et innover en proposant des solutions au plus grand nombre avec une authentique volonté de maîtrise des tarifs est inlassablement mon engagement.

Fraternellement à Tous,



Vincent BOYER
Président-Directeur Général

Rapport du Conseil d'administration

Mesdames, Messieurs les Délégués,

Comme chaque année à la même époque, nous vous avons convoqués en Assemblée Générale afin de présenter et de soumettre à votre approbation les résultats comptables enregistrés par notre Mutuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, et ce conformément aux dispositions de la loi et à l'article 13 de ses Statuts.

Nous allons évoquer les grandes tendances de l'exercice écoulé afin de mieux éclairer l'évolution des résultats.

LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Dans un environnement économique français 2019 marqué par une croissance un peu meilleure que celle de la zone euro, avec une progression du produit intérieur brut (PIB) de + 1,3%, le marché de l'assurance reste hautement concurrentiel. En termes de cotisations, le positionnement marché de notre Mutuelle a poursuivi son développement principalement dans son cœur de métier automobile.

La diversification recherchée, tant des risques d'actif que de passif, s'inscrit cette année dans une meilleure tendance. L'assainissement du portefeuille des flottes et l'ajustement des tarifs et franchises des contrats professionnels autres que Taxis entamés en 2018 ont produit leurs effets en 2019.

Les fonds propres de la Mutuelle stabilisés ressortent à 44,7 Millions d'euros.

La charge des sinistres, nette de réassurance, diminuent de

6% dans un contexte où le nombre de sinistres déclarés en 2019 est inférieur de 10% à celui de 2018. L'ensemble des principaux ratios techniques 2019 « sinistres à cotisations » entre 2018 et 2019 est en amélioration.

En Habitation, ce ratio ressort à 40% contre 79 % en 2018 (impacté par des incendies importants en Habitation de l'ordre de 3 M€). Ce ratio passe de 82% à 78% en Automobiles Professionnels (Il était pour les flottes de 148% en 2017, 95% en 2018 et 83% en 2019) et de 63% à 62% en Automobile Particuliers, ce qui, pour ces deux catégories confondues, l'amène à 69% contre 72% à la fin de l'exercice précédent. Globalement, le ratio technique « sinistres à cotisations » ressort à 66%, contre 73% en 2018.

L'exercice 2019 s'illustre par la poursuite de la restauration des opérations en Automobile accompagnée d'une reprise de la provision prudentielle pour risques en cours pour le dommage au véhicule passant de 4,1 M€ à 2,7 M€.

Il est aussi observé que le résultat des cessions en réassurance est en faveur des réassureurs dans une moindre mesure pour 2,8 M€ contre un résultat 17,3 M€ en 2018.

En fin d'exercice, nous dénombrons 173 347 contrats (contre 176 533 en 2018) se répartissant comme suit :

- 95 997 contrats Auto Particuliers (contre 96 158 en 2018),
- 21 358 contrats Auto Professionnels du Transport de Personnes (contre 23 202 en 2018),
- 55 992 contrats hors Automobile (contre 57 173 en 2018).

Ces chiffres reflètent, d'une part, les capacités du réseau en affaires nouvelles dans un contexte contenu des résiliations et, d'autre part, des flux apportés par les partenaires et les intermédiaires. Il en ressort globalement un tassement de 2,7% des années risques couvertes.

Les cotisations acquises s'élèvent quant à elles, en brut de cessions et avant acceptations, à un montant de 79 M€ (contre 80 M€ en 2018).

Le rapport « frais de gestion sur cotisations » passe de 22,05% à 20,43%. Le montant de ces frais de gestion passe de 17,5 M€ à 16,2 M€.

Les produits des placements s'élèvent à 4,7 M€ contre 3,7 M€ en 2018, étant spécifié que l'exercice 2019 a fait l'objet d'arbitrages sur la poche immobilière des placements.

AU FINAL, L'EXERCICE 2019 SE TRADUIT PAR :

- Un résultat technique de -1260 k€ contre -4,2 M€ en 2018,
- Un résultat avant impôt de + 60 k€ contre -3,2 M€ en 2018,
- Un résultat après impôt de +16 k€ contre -3,2 M€ en 2018.

En juillet 2017, la société par actions simplifiée dénommée FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE au capital de 2000€ détenue à 99,80% par notre Mutuelle a été créée avec un début d'activité en février 2018 manifestant en 2019 un équilibre technique positif des opérations.

LES ACTIVITÉS ET LES RÉALISATIONS DURANT L'EXERCICE 2019

Le positionnement commercial observé ces dernières années s'est poursuivi en 2019 du fait de la diversification de nos canaux de distribution engagée ces dernières années avec une volonté réaffirmée d'accompagnement personnalisée dans la gestion des flottes.

Ainsi, la baisse sur un an du nombre de nos contrats en portefeuille s'inscrit dans un contexte de stabilisation de nos cotisations acquises (Hors assistance, PJP et taxis relais). Le taux de progression du chiffre d'affaires Dommages des organismes d'assurances non vie en France sur cette même période est de + 3.5%.

Notre réseau salarié établit le nombre d'affaires nouvelles de l'exercice à 13 356 contrats contre 14 739 en 2018, soit une diminution de - 7%. Celle-ci reste tout particulièrement centrée sur le portefeuille des contrats des professionnels de la route, manifestant une baisse par rapport à l'exercice précédent de - 17%. S'agissant des contrats Auto des particuliers, les contributions, à la fois du réseau salarié et des partenaires et intermédiaires, sont en baisse de -16%. Les contrats Habitation diminuent en nombre de -4%.

Le volet indemnisation, dans un environnement industrialisé conforté par une décentralisation des services et appuyé, notamment, par les outils de gestion électronique de documents, permet de constater que la fréquence générale est nettement moindre en passant de 227 à 209 pour mille. Le nombre de sinistres est passé d'un exercice à l'autre de 41 459 dossiers à 37 178, soit une diminution de -10,1%.

SOLVABILITÉ RÉGLEMENTAIRE

Notre Mutuelle s'est adaptée aux règles de solvabilité et de maîtrise des risques issues notamment de la Directive européenne n°2009-138 entrant en vigueur le 1er janvier 2016.

A fin décembre 2019, des rapports spécifiques (SFCR rapport de solvabilité et situation financière au public, RSR rapport de solvabilité au superviseur, RFA rapport de la fonction actuarielle, Rapport sur le Contrôle Interne) ont été établis à destination du public et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La mise en conformité Solvabilité 2 s'est poursuivie avec efficacité sur d'autres sujets dont il convient de relater quelques faits saillants :

- Une mise à jour des politiques écrites a été menée concernant la compétence et l'honorabilité et l'insertion de l'évaluation interne des risques.
- Le rapport ORSA 2019 sur 2018 a permis de conclure à une bonne tenue de nos indicateurs en situation de chocs économiques en cas d'attrition commerciale et de baisse en valeurs des actifs obligataires alternativement ou cumulativement.

Les travaux engagés, ces dernières années, permettent de réaffirmer toute notre confiance dans la bonne prise en mains de ces exigences par l'ensemble de nos équipes.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

Aucun changement significatif n'est intervenu dans la situation financière ou technique de la Mutuelle entre la fin de l'exercice et l'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Des mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie du COVID-19 ont été prises à compter du 16 mars 2020 modifiant le fonctionnement de notre organisation laquelle a mis en place des dispositifs de maîtrise des opérations et d'accompagnement du sociétariat. Il est à noter qu'une continuité de l'ensemble des activités a été observée. Il n'a pas été observé de baisse dans la qualité de notre relation directe (téléphonie, mail, courrier) avec notre sociétariat.

Il est à surveiller au cours de l'évolution de la pandémie le recouvrement des encaissements.

S'agissant des placements, la politique menée est fondée sur la sécurité au rendement avec une détention des obligations à leur maturité ayant une notation moyenne A-. Les incidences éventuelles sont estimées limitées à ce jour.

PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

La Mutuelle a pour objectif de consolider son modèle économique, de renforcer la qualité de service, de compléter son offre à nos sociétaires et de diversifier ces modes de distribution. Elle veillera donc à préserver les équilibres techniques tout en améliorant les perspectives de croissance.

DÉLAIS DE PAIEMENT

En application de la circulaire de la Fédération Française des Assurances, les informations relatées dans le tableau ci-dessous excluent les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance :

(en milliers d'euros et TTC)	Article D.441 I.L-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.- 2° : Facture émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j (indicatif)	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées						142						
Montant total des factures concernées		462										
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		7%										
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	Néant											
Montant total des factures exclues	Néant						Néant					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuel : (préciser) - Délais légaux : 30 jours date de facture						- Délais contractuel : 30 jours fin de mois - Délais légaux : (préciser)					

La Mutuelle effectue le règlement des factures de ses fournisseurs dans les délais fixés par la loi et dans un maximum de 30 jours fin de mois. Des délais inférieurs peuvent être également accordés en fonction des situations.

Enfin, conformément à l'article R-322-54.1 du décret N° 2002-942 du 26 juin 2002 relatif à l'administration des sociétés

d'assurances mutuelles et au statut du mandataire mutualiste, il est constaté qu'aucun Administrateur de la M.F.A. ne déroge aux dispositions de la loi sur les nouvelles régulations économiques.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'Administration vous demande d'approuver sa gestion et de lui accorder votre quitus pour l'exercice 2019.



TAXI
PARISIEN

A **B** **C**

Rapport général

du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Art 322-68 du Code des assurances
& Art L225-235 du Code de commerce

Exercice clos le 31 décembre 2019

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS - POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

ÉVALUATION DES PLACEMENTS FINANCIERS ET DU RÉSULTAT FINANCIER

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les placements s'élèvent à 134 410 K€ au 31 décembre 2019, soit 64 % du total de l'actif.</p> <p>Les produits financiers nets s'élèvent à 4 755 K€</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none">■ L'évaluation des placements et l'estimation des éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable■ L'évaluation des loyers théoriques■ L'exhaustivité des produits financiers comptabilisés <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des placements financiers et du résultat financier constituaient un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des actifs.</p>	<p>Nos travaux sur la valorisation des placements et l'évaluation du résultat financier ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Procéder à une appréciation du contrôle interne du cycle placements■ Valider les prix d'acquisition des titres acquis au cours de l'exercice■ Valider les quantités de titres détenus au 31 décembre 2019 avec les relevés de portefeuille reçus des banques■ Comparer la valorisation comptable à la valeur de réalisation au 31 décembre 2019 afin de s'assurer qu'il n'y a pas de moins-value sur titres non amortissables■ Vérifier l'absence de risque de défaillance de l'émetteur sur certains titres amortissables■ Vérifier les calculs des intérêts courus et des amortissements de surcote/décote■ Vérifier que des intérêts courus et perçus sont bien comptabilisés pour la totalité des obligations■ S'assurer que les titres cédés ont été sortis pour leur prix d'acquisition■ Valider la concordance des loyers théoriques avec les rapports d'expertise

ÉVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les provisions techniques s'élèvent à 151 110 K€ au 31 décembre 2019, soit 72 % du total du passif. Les provisions nettes de la part des réassureurs représentent 119 171 K€.</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Méthode de provisionnement utilisée ■ Justesse des paramètres retenus et des calculs ■ Fiabilité des bases de calcul ■ Exhaustivité des provisions <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des provisions techniques constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur l'évaluation des passifs.</p>	<p>Nos travaux sur la validation des provisions techniques ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire valider par nos actuaires : <ul style="list-style-type: none"> - les modalités de calcul des provisions - les paramètres techniques utilisés (taux, ...) - les calculs réalisés - L'exhaustivité des provisions ■ Revoir les dossiers de sinistres (PSAP dossier par dossier) ■ Cadrer les provisions techniques avec la comptabilité.

ÉVALUATION DES PRESTATIONS

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les prestations nettes s'élèvent à 66 435 K€ au 31 décembre 2019.</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Exhaustivité des prestations ■ Correcte évaluation des prestations <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des prestations constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur la formation du résultat technique.</p>	<p>Nos travaux sur la validation des provisions techniques ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Cadrer les montants comptabilisés avec le système de gestion ■ Procéder à des sondages sur les dossiers sinistres

ÉVALUATION DES COTISATIONS

Risque identifié	Notre approche d'audit
<p>Les cotisations nettes s'élèvent à 76 454 K€ au 31 décembre 2019.</p> <p>Les principales zones de risques identifiées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Exhaustivité des cotisations ■ Correct rattachement de la cotisation à l'exercice <p>Nous avons considéré que la correcte évaluation des cotisations constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes de la mutuelle et en particulier sur la formation du résultat technique.</p>	<p>Nos travaux sur la validation des cotisations ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Procéder à une appréciation du contrôle interne et notamment l'analyse du suivi des adhérents et de l'encaissement des cotisations ■ Cadrer les montants comptabilisés avec le système de gestion ■ Valider les modalités de calcul des provisions liées aux cotisations (PENA, FAR...)

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 27 mars 2020 et dans les autres documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la MUTUELLE FRATERNELLE D'ASURANCE par l'Assemblée Générale du 11 juin 1998.

Au 31 décembre 2019, nous étions dans la 22^{ème} année de notre mission sans interruption.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 15 mai 2020
Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise
Nathalie LUTZ
Associée





À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport les conventions réglementées.

Il nous appartient selon les termes de l'article R.322-57 IV 1° du Code des assurances, de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du Code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R.322-57 du code des assurances.

Article R.322-57 IV 2° du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la mutuelle par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué les modalités de ces contrats d'assurance.

Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats.

Nous avons, selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicables en France, pris connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné communication d'aucun contrat d'assurance entrant dans le champ de l'article R322-57-IV-2° du Code des assurances, souscrit à des conditions préférentielles.

Article R.322-103 du Code des assurances

À l'assemblée générale de la société MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre mutuelle et conformément à l'article R. 322-103 du Code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les dépenses exposées pour le compte de votre mutuelle par les administrateurs et dont le remboursement a été obtenu ou demandé par eux.

Au cours de l'exercice 2019, il a été remboursé aux administrateurs à ce titre un montant total de frais de 5 084 euros.

Fait à Paris, le 15 mai 2020
Le Commissaire aux comptes
EXPONENS Conseil & Expertise
Nathalie LUTZ
Associée



Bilan

au 31 décembre 2019 (en milliers d'Euros)

Actif

	Brut	Amortissements et provisions	31/12/2019	31/12/2018
ACTIFS INCORPORELS	300	0	300	300
Placements :				
Terrains et constructions	31 075	15 220	15 855	16 738
Autres placements	118 555	0	118 555	117 009
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		0		0
TOTAL DES PLACEMENTS	149 630	15 220	134 410	133 747
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	31 939		31 939	30 981
TOTAL DE LA PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	31 939	0	31 939	30 981
Créances :				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	33 570		33 570	33 501
Créances nées d'opérations de réassurance	213		213	917
Autres créances :				
Personnel	50		50	39
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	853		853	1 132
Débiteurs divers	1 045		1 045	892
TOTAL DES CRÉANCES	35 732	0	35 732	36 480
Autres actifs				
Actifs corporels d'exploitation	7 986	5 462	2 524	2 784
Comptes courants et caisse	748		748	678
TOTAL DES AUTRES ACTIFS	8 734	5 462	3 272	3 462
Frais d'acquisition reportés	3 322		3 322	3 308
Autres comptes de régularisation	1 401		1 401	1 588
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	4 723	0	4 723	4 896
TOTAL DE L'ACTIF	231 057	20 682	210 375	209 866

Hors bilan

ENGAGEMENTS reçus	31/12/2019	31/12/2018
Restitutions cautions	0	0
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	35 112	37 021
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	35 112	37 021

au 31 décembre 2019 (en milliers d'Euros)

Passif

	31/12/2019	31/12/2018
Capitaux propres :		
Fonds d'établissement	2 980	2 940
Réserves	41 757	44 881
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice	16	-3 124
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	44 753	44 697
Provisions techniques brutes :		
Provisions pour cotisations non acquises	31 608	33 244
Provisions pour sinistres	104 997	101 421
Provisions pour égalisation	0	366
Autres provisions techniques	14 505	14 568
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	151 110	149 600
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	230	580
DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES	2 649	2 670
Autres dettes :		
Dettes nées d'opérations d'assurance directes	2 605	2 219
Dettes nées d'opérations de réassurance	102	86
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 215	1 611
Personnel	435	464
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	3 469	3 325
Créanciers divers	2 873	3 665
TOTAL DES AUTRES DETTES	10 699	11 370
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	934	949
TOTAL DU PASSIF	210 375	209 866

Hors bilan

	31/12/2019	31/12/2018
Engagements donnés		
Cautions reçues	0	0
Engagements de restitution des valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires	35 112	37 021
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	35 112	37 021

Compte de résultat

au 31 décembre 2019 (en milliers d'Euros)

Compte technique

	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	Variation (en montant)	Variation (en %)
Cotisations acquises						
Cotisations	79 319	4 466	74 853	75 326	-473	-1%
Variation des cotisations non acquises et risques en cours	1 636	35	1 601	334	1 267	379%
Total des cotisations acquises et risques en cours	80 955	4 501	76 454	75 660	793	1%
Produits des placements alloués	3 457	-	3 457	2 617	840	32%
Autres produits techniques	5 669	-	5 669	5 921	-252	-4%
Charges des sinistres						
Prestations et frais payés	67 129	694	66 435	67 203	-768	-1%
Variation des provisions sinistres	3 576	993	2 582	5 874	-3 291	-56%
TOTAL DES CHARGES DES SINISTRES	70 705	1 688	69 018	73 077	-4 059	-6%
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-64	-	-64	-4 055	3 991	-98%
Frais d'acquisition et d'administration						
Frais d'acquisition	7 734	-	7 734	8 295	-561	-7%
Frais d'administration	5 026	-	5 026	5 709	-683	-12%
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION	12 760	-	12 760	14 003	-1 244	-9%
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	5 492	-	5 492	5 528	-36	-1%
VARIATION DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION	-366	-	-366	-149	-217	145%
RÉSULTAT TECHNIQUE	1 554	2 813	-1 260	-4 206	2 946	-70%

au 31 décembre 2019 (en milliers d'Euros)

Compte non technique

	Opérations nettes 2019	Opérations nettes 2018	Variation (en montant)	Variation (en %)
RÉSULTAT TECHNIQUE	-1 260	-4 206	2 946	-70%
Produits des placements				
Revenus des placements	5 033	5 207	-174	-3%
Autres produits des placements	58	115	-58	-50%
Profits provenant de la réalisation des placements	1 703	398	1 305	-328%
TOTAL DES PRODUITS DES PLACEMENTS	6 794	5 721	1 073	19%
Charges des placements				
Frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers	1 486	1 382	105	8%
Autres charges des placements	530	647	-117	-18%
Pertes provenant de la réalisation des placements	23	20	3	14%
TOTAL DES CHARGES DES PLACEMENTS	2 039	2 048	-10	0%
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS	3 457	2 617	840	32%
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES		-	-	-
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES		-	-	-
Résultat exceptionnel				
Produits exceptionnels	21	27	-6	-21%
Charges exceptionnelles	0	0	0	-
Total du résultat exceptionnel	21	27	-6	-21%
Participation des salariés		-	-	-
Impôt sur les bénéfices	44	-	44	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	16	-3 124	3 140	-

Annexe

aux bilan et compte de résultat
au 31 décembre 2019

Informations

sur les choix des méthodes retenues

1 - Principes et modes d'évaluation retenus

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le Code des Assurances et le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2015-11, à défaut ceux appliqués par le Plan Comptable Général.

1.1. - POSTES DU BILAN - ACTIF

1.1.1. Actifs incorporels

Ce poste comprend uniquement le droit au bail de MFA-PARIS RÉPUBLIQUE.

1.1.2. Placements

Remarque préalable :

La gestion des placements financiers fait l'objet d'un mandat avec OFI.

La gestion locative de l'immobilier est effectuée par un cabinet de gérance. Les décisions d'investissement restent exclusivement du ressort de la Mutuelle.

a / Valeurs mobilières amortissables (à taux fixe) article R 343-9

Les titres à revenus fixes sont inscrits à leur coût d'achat hors intérêt couru.

Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

En outre, conformément à l'article R 343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et remboursement du principal).

À la fin de 2019, aucune dépréciation n'a été constatée en l'absence de risque de contrepartie.

b / Autres actifs de placement : placements financiers ou immobiliers affectés ou non à la représentation des engagements techniques article R 343-10

Les actions et autres titres à taux variables sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

L'évaluation de ces titres est effectuée conformément à l'article R 343-10 du Code des assurances: c'est-à-dire pour les titres cotés : le dernier cours coté au jour de l'inventaire, et pour les titres non cotés : leur valeur d'utilité pour l'entreprise.

À la fin de 2019, aucune provision pour dépréciation à caractère durable n'a été enregistrée.

Au demeurant, le portefeuille ne contient pas de ligne d'actions détenues en direct hormis des participations non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits pour leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat ou pour leur coût de construction éventuellement augmenté des travaux d'amélioration procurant une réelle plus-value.

À la suite de l'entrée en application en 2005 des nouvelles règles comptables largement inspirées des normes internationales (IFRS) le système d'amortissement des immeubles sont réalisés par composants, la MFA a opté pour la méthode de réallocation des valeurs nettes comptables qui n'entraîne pas d'impact sur le montant des capitaux propres. La décomposition et les durées d'amortissement retenues tant pour les immeubles de placement que pour ceux d'exploitation sont les suivantes :

• gros œuvre :	60% sur 60 ans
• façades :	20% sur 30 ans
• équipements techniques :	20% sur 25 ans

La valeur de réalisation des immeubles et des parts des sociétés immobilières non cotées qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. À la fin 2019, une actualisation des valeurs de l'ensemble du patrimoine a été réalisée.

Aucune provision pour dépréciation des actifs immobiliers n'est actuellement comptabilisée.

Aucune dépréciation à caractère durable n'a été constatée conformément aux prévisions de l'article R 343-10 et aux dispositifs retenus en 2002 et 2008 par le collège de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). La volatilité des marchés "actions" en 2015 autorise de maintenir le critère de présomption de dépréciation durable à 20% de moins-value latente des placements.

Aucune provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques n'a été constituée conformément aux termes de l'article R 343-7 du Code des assurances.

Les parts non libérées de fonds de créance figurent au passif pour un montant à fin décembre 2019 de 1 299 k€.

1.1.3 Comptes de tiers "collectifs"

Les comptes "sociétaires" et "réassureurs" sont ventilés à l'actif et au passif en fonction des soldes individuels.

1.1.4 - Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels sur le mode linéaire selon les durées suivantes :

• Matériel informatique central	4 à 5 ans
• Matériel micro - informatique et périphérique	3 ans
• Matériel de transport	5 ans
• Matériel	6 ans 2/3
• Mobilier	10 ans
• Agencements, installations	10 ans
• Agencements immobiliers	15 ans

Compte tenu des types d'actifs et de l'utilisation de ceux-ci aucune décomposition n'a été opérée contrairement aux actifs immobiliers.

1.1.5. Frais d'acquisition reportés

La fraction des frais reportés a été déterminée en appliquant à ceux - ci le rapport cotisations émises et non acquises sur cotisations émises totales en lien avec l'article 151-1 du règlement de l'ANC 2015-11. Ils varient chaque année en fonction de ces divers éléments et augmentent ou diminuent le montant des frais d'acquisition imputables à l'exercice.

1.2. POSTES DU BILAN - PASSIF

1.2.1. - Fonds d'établissement

Depuis 1998, le fonds d'établissement est augmenté chaque année en franchise d'impôt sur les sociétés du montant des droits d'adhésion des nouveaux sociétaires.

1.2.2. - Provisions techniques

Les provisions sont déterminées brutes de réassurance. La part à la charge des réassureurs est inscrite à l'actif.

Elles sont calculées séparément pour chacune des catégories définies à l'article A 344 - 2 du Code des Assurances.

a / Provision pour cotisations émises et non acquises

La provision pour cotisations émises et non acquises est destinée à constater la fraction des cotisations se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la date de la prochaine échéance. Elle a été calculée prorata temporis contrat par contrat.

b / Provisions pour sinistres

Ces provisions prévues à l'article R 343-7 du Code des assurances correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais internes et externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés.

L'évaluation des dossiers s'effectue selon deux méthodes selon les risques :

- Dossier par dossier pour les garanties RC corporelle, individuelle conducteur, pour les catastrophes naturelles et pour les dossiers IRD, sachant qu'un lissage des dossiers avec un taux d'atteinte à l'intégrité physique et psychologique inférieur à 5% a été évalué selon une méthode Mack ;
- Selon les coûts moyens pour les autres garanties en AUTO ou bien selon une méthode statistique basée sur la projection des liquidations de charge observée (méthode dite de Chain Ladder).

Il est constitué en complément une provision pour tardifs, c'est-à-dire pour sinistres survenus mais non encore déclarés à la date de clôture de l'exercice.

Il est également déterminé une provision pour frais de gestion destinée à couvrir les coûts nécessaires au traitement des dossiers en cours à la date d'inventaire. Cette provision dénommée "chargement de gestion" est déterminée séparément pour les dossiers corporels, pour les autres dossiers AUTO et pour les dossiers IRD compte tenu de durées de liquidations différentes.

Les prévisions de recours à encaisser sont calculées séparément et viennent-en déduction de ces provisions.

Le plan de réassurance est basé essentiellement sur des traités en excédents de sinistres dont les priorités pour l'exercice courant sont les suivantes :

• Responsabilité civile :	2 000 K€
• Incendie dommage auto et non auto :	300 K€
• Forces de la nature (hors catastrophes naturelles) :	300 K€
• Risques locatifs :	300 K€

Les traités en quote-part, très minoritaires, concernent principalement les catastrophes naturelles avec un taux de cession de 50%.

Les principaux apériteurs sont : MUNICH RE, R + V, SWISS RE et SIRIUS.

c / Provision pour égalisation

Elle est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques naturels ou les actes de terrorisme.

La partie de cette provision relative aux risques "attentats" a été dotée en application d'un régime transitoire et dérogaire en 2001 et 2002 et reprise en 2014. À partir de 2003, elle n'a plus été dotée car aucune cotisation individualisée n'a été tarifée dans les contrats.

Pour 2019, pour le risque "catastrophes naturelles", la provision a fait l'objet d'une reprise pour 366 k€. Cette position a été déterminée à partir du résultat technique hors allocation financière de la catégorie.

d / Autres provisions techniques

- Les provisions mathématiques des rentes.

L'arrêté du 20 décembre 1996 a modifié les règles de provisionnement des rentes (utilisation de la table TD 88 / 90 au lieu de la table CR 4,75 %).

Pour 2019, le taux d'actualisation est fixé à 0,37% contre 0,56% précédemment (au plus égal à 60% du TME moyen constaté sur les vingt-quatre dernier mois + 10 points de base).

Pour les sinistres survenus à partir du 1er janvier 2013, la revalorisation à charge a été calculée avec un taux d'inflation de 2%.

Ces provisions ressortent à un montant de 14 505 k€ à l'inventaire.

- La provision pour risques en cours

Qui a pour but de couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats pour la période qui s'écoule du 31 décembre à la date de la prochaine échéance pour la part qui n'est pas couverte par la provision pour cotisations non acquises.

En 2019, concernant la catégorie "Dommage Auto", la provision ressort à 2 712 k€. Pour les autres garanties en Non Auto, elle s'établit à 31 k€. Ainsi, la provision pour risques en cours est de 2 743 k€ à la clôture.

1.3. HORS BILAN

Les engagements concernent les dépôts titres constitués par les réassureurs en couverture de leurs engagements.

La MFA commercialise des crédits (Automobiles et Travaux pour l'Habitation) en partenariat avec la SOCRAM Banque dont elle est actionnaire. Dans ce contexte, la MFA apporte une garantie à la bonne réalisation de ces opérations.

Au 31/12/2019, aucun engagement hors bilan n'est à constater compte tenu d'un nombre de défaillance historiquement très limité et confirmant les chiffres des exercices antérieurs.

1.4. COMPTE DE RÉSULTAT

1.4.1. - Produits financiers : règle d'allocation

Les produits des placements nets de charges figurent à l'origine au compte non technique en fin d'exercice, ils sont ventilés en deux parties :

- les produits nets générés par le placement des fonds provenant des provisions techniques sont transférés au compte technique,
- les produits nets issus des capitaux propres restent au compte non technique.

La détermination de la partie à transférer s'effectue en appliquant aux produits nets la formule suivante :

$$\begin{array}{c} \text{Provisions techniques nettes de réassurance} \\ + \\ \text{Capitaux propres initiaux} \end{array}$$

Le pourcentage d'allocation au compte technique s'établit à 76% à fin 2019.

1.4.2. - Les charges

Les charges sont classées par destination à partir d'une pré-imputation par nature selon les méthodes suivantes :

- analyse de l'activité de chaque département de la Mutuelle (siège et réseau) et répartition de celle-ci en pourcentage selon les rubriques du plan comptable : (acquisition, administration, gestion des sinistres, autres charges techniques, gestion des placements, charges non techniques).
- lorsque les charges sont affectables à plusieurs départements ou à la Mutuelle entière, une seconde répartition est effectuée en fonction du poids respectif de chacun de ceux-ci dans l'activité générale. Les pourcentages ainsi déterminés sont révisés chaque année.

Les frais d'acquisition sont constitués de toutes les dépenses engagées jusqu'à la conclusion des contrats.

Les frais d'administration comportent principalement les frais de gestion des contrats, d'encaissement des cotisations et de surveillance du portefeuille.

Les frais de gestion des sinistres englobent tous les coûts internes liés à ceux-ci (gestion, règlements et recours).

Les autres charges techniques sont constituées essentiellement des frais de mise à disposition de moyens (informatique, services généraux) et de gestion générale de la Mutuelle (personnel, formation). A ceux-ci s'ajoutent les frais de comptabilité et de gestion des comptes sociétaires.

Les frais de gestion des placements incluent les coûts liés aux mandats de gestion mentionnés plus haut et ceux d'analyse et de traitement des informations en provenance de ceux-ci.

2 - Dérogations aux principes généraux du plan comptable

Il n'a pas été fait de dérogation aux principes généraux du plan comptable.

3 - Choix de l'unité monétaire

Les montants qui figurent dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

4 - Autres informations

Des mesures gouvernementales de lutte contre la pandémie du COVID-19 ont été prises à compter du 16 mars 2020 modifiant le fonctionnement de notre organisation laquelle a mis en place des dispositifs de maîtrise des opérations et d'accompagnement du sociétariat. Il est à noter qu'une continuité de l'ensemble des activités a été observée. Il n'a pas été observé de baisse dans la qualité de notre relation directe (téléphonie, mail, courrier) avec notre sociétariat. Il est à surveiller au cours de l'évolution de la pandémie le recouvrement des encaissements. S'agissant des placements, la politique menée est fondée sur la sécurité au rendement avec une détention des obligations à leur maturité ayant une notation moyenne A-. Les incidences éventuelles sont estimées limitées à ce jour.

Le résultat fiscal 2019 est bénéficiaire avec un impôt sur les sociétés de 44 k€ et conduit aussi à une réduction des reports en avant des déficits fiscaux pour 1 157 k€.

Les honoraires d'audit légal de l'ordre de 57 k€ demeurent dans le marché.

Le principe retenu pour la comptabilisation du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "CICE" est l'affectation de ce crédit en frais généraux, conformément à la note d'information de l'Autorité des normes comptables du 28 février 2013. Les montants des crédits restant à imputer à fin 2019 s'élève à 743k€.

La société FEA FRATERNELLE EXPERTISE AUTOMOBILE est la seule filiale détenue à 99,8 %. Elle a été créée en 2017 avec les caractéristiques suivantes :

- Capital :	2 000€
- Autres Fonds propres :	43 K€
- Valeur des titres détenus :	1 996€
- Dividende :	néant
- Compte courant 2019 :	41 K€
- Chiffre d'affaires 2019 :	363 K€
- Résultat 2019 :	35 K€

Conformément à l'article L 233-17-1 du code de commerce, elle présente un intérêt négligeable et qu'en vertu des dispositions de ce même article, la Mutuelle est dispensée d'établir des comptes consolidés.

Notes

sur les postes du bilan

1 Évolution

des actifs incorporels

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
DROITS AU BAIL EN VALEURS NETTES	300	-	300

2 Évolution

des actifs immobiliers

Nature de l'actif	Montant au début d'exercice	Transferts et mouvements de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON COTÉES	0	0	0
IMMEUBLES	32 148	-1 073	31 075
TOTAL	32 148	-1 073	31 075

	Dotations de l'exercice aux amortissements et provisions	Diminutions d'amortissements et reprise de provisions	Cumul amortissements et provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan
	0	0	0	25
	430	-620	15 220	15 855
TOTAL	430	-620	15 220	15 855

3 Autres

placements

Nature de l'actif	Montant brut à la clôture de l'exercice	Dotations et reprises de provisions	Montant cumulé des provisions à la clôture de l'exercice	Montant net inscrit au bilan à la clôture de l'exercice
OBLIGATIONS, T.C.N. ET TITRES À REVENU FIXE	93 852	0	0	93 852
ACTIONS	5 848	0	0	5 848
O.P.C.V.M.	18 774		0	18 774
PRÊTS	0	0	0	0
SOUS - TOTAL ÉTAT DES PLACEMENTS	118 474	0	0	118 474
DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	80			80
TOTAL	118 554	0	0	118 554

1. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article R 343-9

a / Obligations des secteurs public et semi-public cotées

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
		Autres								
FR0011266527	1 000 000	AERO.DE PARIS 3,125% 12-110624	F	France	1 066	(37)	1 029	1 141	113	1 000
XS0453664053	1 150 000	RATP 4% 09-230921 EMTN			1 141	7	1 148	1 238	89	1 150

TOTAL OBLIGATIONS DES SECTEURS PUBLICS ET SEMI - PUBLIC COTÉES					2 207	-30	2 177	2 379	202	2 150
---	--	--	--	--	--------------	------------	--------------	--------------	------------	--------------



b / Obligations françaises privées cotées

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
DE000A1R04X6	4 400 000	DAIMLER 2,25%14-240122 EMTN	F	France	4 696	(193)	4 503	4 613	110	4 400
FR0011019397	2 000 000	KLEPIERRE 4,75%11-140321 EMTN	F	France	1 960	33	1 993	2 127	134	2 000
FR0011062595	1 730 000	CREDIT LYONNAIS 4,40%11-130721	F	France	1 763	-27	1 737	1 843	106	1 730
FR0011223205	1 200 000	BNPP H.L.3,125%12-220322 EMTN	F	France	1 272	-54	1 218	1 292	74	1 200
FR0011356997	2 000 000	CIE FIN.FON.2,375%12-1122 EMTN	F	France	2 059	-38	2 020	2 152	132	2 000
FR0011372622	2 000 000	AUCHAN 2,375%12-121222 EMTN	F	France	2 026	-17	2 009	2 104	94	2 000
FR0011439835	4 200 000	AIR LIQUIDE 2,375%13-0923 EMTN	F	France	4 187	8	4 195	4 589	395	4 200
FR0011462571	3 400 000	GR.AUCHAN 2,25%13-060423 EMTN	F	France	3 373	17	3 390	3 607	217	3 400
FR0011625409	3 000 000	DANONE 2,25%13-151121 EMTN	F	France	3 067	-50	3 017	3 122	105	3 000
FR0011842913	3 000 000	ESSILOR 2,375%14-090424 EMTN	F	France	3 050	-27	3 022	3 289	267	3 000
FR0011842939	1 300 000	ESSILOR INT.1,75%14-090421EMTN	F	France	1 356	-43	1 312	1 326	14	1 300
FR0012283653	2 800 000	KLEPIERRE 1,75%14-061124 EMTN	F	France	2 964	-59	2 905	3 006	101	2 800
FR0012300820	2 000 000	APRR 1,125%14-150121 EMTN	F	France	2 019	-13	2 005	2 021	16	2 000
FR0012432912	1 400 000	DANONE 1,125%15-140125 EMTN	F	France	1 478	-31	1 446	1 473	27	1 400
FR0012467520	2 000 000	CM.ARKEA 1%15-260123 EMTN	F	France	1 985	9	1 994	2 059	65	2 000
FR0012601367	3 500 000	SCHNEIDER 0,875%15-110325 EMTN	F	France	3 509	-3	3 506	3 642	136	3 500
FR0012942647	1 600 000	ICADE 1,875%15-140922 STAND.	F	France	1 668	-39	1 629	1 676	47	1 600
FR0013143344	1 000 000	IMERYS 0,875%16-310322 EMTN	F	France	1 004	-2	1 002	1 012	10	1 000
FR0013201126	2 000 000	COFIROUTE 0,375%16-070225 EMTN	F	France	1 999	1	1 999	2 029	30	2 000
FR0013201134	500 000	COFIROUTE 0,75%16-090928 EMTN	F	France	493	2	495	517	22	500
FR0013262698	400 000	COVIVIO 1,5%17-210627	F	France	423	-1	423	422	0	400
FR0013342334	4 100 000	VALEO 1,5%18-180625	F	France	3 986	15	4 002	4 303	301	4 100
FR0013444544	2 000 000	DASSAULT SYST. 0,125%19-160926	F	France	1 989	0	1 990	1 976	-14	2 000
TOTAL OBLIGATIONS FRANÇAISES PRIVÉES COTÉES					52 325	-512	51 813	54 201	2 388	51 530

c / Obligations de l'O.C.D.E.

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
XS0466670345	500 000	INVESTOR AB 4,875%09-181121	F	France	521	-17	504	546	42	500
XS0816704125	3 000 000	PROCTER & GAMBLE 2%12-160822	F	France	3 041	-27	3 013	3 175	161	3 000
XS0826531120	4 000 000	NESTLE FIN 1,75%12-120922	F	France	3 964	24	3 988	4 213	225	4 000
XS0827999318	1 600 000	ORANGE 2,5%12-010323 EMTN			1 576	16	1 592	1 728	136	1 600
XS0942388462	1 500 000	URW 2,5%13-120623 EMTN			1 537	-22	1 515	1 625	110	1 500
XS0958706862	2 500 000	AIR PROD.CHEMICALS 2%13-070820			2 499	1	2 500	2 537	38	2 500
XS0969795680	1 300 000	NESTLE FIN 2,125%13-100921	F	France	1 340	-31	1 309	1 353	44	1 300
XS1017833242	4 200 000	BASF 2,5%14-220124	F	France	4 322	-68	4 254	4 604	351	4 200
XS1038708522	3 500 000	URW 2,5%14-260224 EMTN	F	France	3 507	-4	3 503	3 852	349	3 500
XS1050917373	900 000	VOLKSWAGEN LEASING 2,125%14-22	F	France	940	-25	916	941	25	900
XS1069836077	2 000 000	LINDE FINANCE BV 1,875%14-0524	F	France	2 038	-20	2 018	2 166	149	2 000
XS1086835979	2 000 000	CARREFOUR 1,75%14-150722 SR	F	France	2 102	-22	2 080	2 085	4	2 000
XS1195056079	1 000 000	ROCHE FINANCE 0,875%15-250225	F	France	1 036	-15	1 021	1 044	24	1 000
XS1397134609	3 300 000	LINDE FINANCE 1%16-200428	F	France	3 330	-9	3 322	3 513	191	3 300
XS1577586321	1 500 000	CIE DE SAINT-GOBAIN 1%17-0325	F	France	1 570	-3	1 567	1 554	-13	1 500
XS1789751531	2 500 000	RICH INTL HOLD 1%18-260326	F	France	2 500	-	2 500	2 615	115	2 500
FR0013346053	15	HORIZON AM	F	France	1 500	-	1 500	1 500	-	1 500
FR0013216397	10	HORIZON IMPACT	F	France	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
FR0383143617	10	SOLIMUT MUTUELLE DE France	F	France	1 000	-	1 000	1 000	-	1 000
TOTAL OBLIGATIONS DE L'O.C.D.E.					39 321	-220	39 100	41 052	1 952	38 800
TOTAL ART. R 343-9					93 852	-762	93 090	97 632	4 542	92 480

2. Placements inscrits au bilan en classe 2 conformément à l'article R 343-10

a / OPC

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
PLACEMENTS FINANCIERS										
OPCVM - TITRES À REVENU FIXE										
FR0011412584	30 320	OFI HIGH YIELD 2018 C/D FCP 4D	F	FRANCE	3 006	-	3 006	3 090	(84)	
FR0012799765	2 200	OFI HIGH YIELD 2020 CD FCP4DEC	F	FRANCE	2 198	-	2 198	2 161	(37)	
TOTAL OPC - TITRES À REVENU FIXE					5 204		5 204	5 252	47	
AUTRES OPCM										
FR000008997	1 502	OFI RS LIQUIDITES FCP 4DEC	F	France	6 548	-	6 548	6 544	-5	
FR0000011066	520	OFI GLOB.BD ABS.RET.I SI.4DEC	F	France	2 028	-	2 028	1 978	-51	
FR0000979866	24 441	OFI F.I.RS EUR.CR.SH.TI SI.4D	F	France	2 683	-	2 683	2 688	5	
LU0648429354	5 800	OFI EURO BREAKEYEN INFLAT.I C.	F	France	646	-	646	587	-59	
LU0648430014	60	OFI EURO BREAKEYEN INF.I XL C.	F	France	667	-	667	623	-44	
LU0973080392	90	BLUEORCHARD MICROFIN.I EUR C.	F	France	998	-	998	1 055	57	
TOTAL AUTRES OPCM					13 570	0	13 570	13 474	-	

b / Actions françaises non cotées

N° de code	Nombre	Nombre et désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes	Valeur de remboursement
FR0004040889	3 409	ASSUR.CONSolidation RETRAITES	F	France	52		52	382	330	
FR0004152999	1 500	MUTAVIE	F	France	114		114	2103	1 989	
FR0004254589	20 000	OFIVALMO PARTENAIRES	F	France	192		192	291	98	
FR0004287316	53 633	SOCRAM BANQUE	F	France	273		273	3 558	3 285	
FR0005016003	205	BPIFRANCE FINANCEMENT	F	France	3		3	5	3	
OFI000764001	1	CREDIT COOPERATIF PART A	F	France	0		0	0	-	
OFI000764002	205	CREDIT COOPERATIF PART B	F	France	0		0	0	-	
	1 996	FEA SAS	F	France	2		2	45	43-	
FR0010647735	9 900	INFRAVIA A FPCI 2DEC	F	France	-		0	-	-	
FR0010648873	10 000	INFRAVIA B FPCI	F	France	-		0	18	18	
FR0011297951	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FD II A FPCI	F	France	165		165	513	348	
FR0011759430	50	OFI CREDIT ETI PART I FIA	F	France	245		245	221	-24	
FR0012994077	10 000	INFRAVIA EURO.FD III A FPCI	F	France	529		529	867	338	
FR0013142643	50	ZENCAP CRED.ETI II PART I1 FPS	F	France	489		489	491	2	
FR0013215118	100	SWEN INFRA MULT.SELECT 3 A FPS	F	France	606		606	674	68	
FR0013238581	100	ZENCAP DETTE IMMO 2 GEN.B FPS	F	France	719		719	746	28	
FR0013253499	10 108	OFI IMMOB EUR	F	France	1 000		1 000	1 091	91	
FR0013326337	50	ZENCAP CREDIT ETI III I1 FPS	F	France	160		160	163	4	
FR0011297951PNL	10 000	INFRAVIA EUROPEAN FUND II PNL	F	France	156		156	156	-	
FR0011759430PNL	50	OFI CREDIT ETI PART I FIA	F	France	36		36	36	-	
FR0012994077PNL	10 000	INFRAVIA EURO FD III A FPCI PNL	F	France	152		152	152	-	
FR0013142643PNL	50	ZENCAP CREDIT ETI II I1	F	France	8		8	8	-	
FR0013215118PNL	100	SWEN INFRA MULTISELECT 3	F	France	325		325	325	-	
FR0013238581PNL	100	ZENCAP DETTE IMMO 2 GENERAL PNL	F	France	281		281	281	-	
FR0013326337PNL	50	ZENCAP CREDIT ETI III I1PNL	F	France	340		340	340	-	
TOTAL ACTIONS FRANÇAISES NON COTÉES					5 848	0	5 848	12 469	6 621	
TOTAL ART. R 343-10					24 622	0	24 622	31 195	6 573	0
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES					118 474	-762	117 712	128 827	11 115	92 480

c / Placements immobiliers

Désignation des valeurs	Affect.	Localisation	Valeur inscrite au bilan		Valeur nette au bilan	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
			Valeur brute	Amortissements et provisions			

21 - IMMEUBLES ET PARTS DE SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES NON COTÉES

212 - IMMEUBLES BATIS DE PLACEMENT

CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier	F	France	5 798	3 520	2 278	5 080	2 802
PARIS - 26/28, avenue du Maine	F	France	1 431	804	628	12 190	11 562
ASNIERES-SUR-SEINE - 23, rue Robert Dupont	F	France	251	183	67	1 000	933
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust placement	F	France	742	478	264	640	376
NICE- 55 Boulevard Delfino	F	France	402	46	356	479	123
NICE- 60 Rue Arson	F	France	248	42	206	264	58
PONTOISE - 26/28, rue Séré Depoin	F	France	312	189	122	190	68
PARIS - 38, rue Hermel	F	France	191	103	88	600	512
PARIS - 27, rue Jussieu	F	France	524	298	226	690	464
LILLE - 47 rue Saint Etienne	F	France	1 347	219	1 129	1412	284
Lille- PARKING	F	France	136	13	123	98	-25
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet	F	France	420	41	379	442	63
St Gratien_31-37 Avenue Maréchal Foch	F	France	1 386	123	1 263	1 890	627
Strasbourg_56 rue du jeu des enfants	F	France	682	54	628	758	130
VERSAILLES - 9, rue de la Paroisse	F	France	429	250	178	450	272
IVRY-SUR-SEINE - 5, rue Marat	F	France	130	94	36	150	114
TOTAL 212			14 428	6 458	7 970	26 334	18 364

219 - IMMEUBLES D'EXPLOITATION

CLICHY-SUR-SEINE - 6, rue Fournier	F	France	10 352	6 465	3 887	10 621	6 733
CLICHY-SUR-SEINE - 6bis, rue Fournier d'exploitation	F	France	2 260	1 417	843	2 319	1 476
MAISONS-ALFORT - 82/84, avenue du Général de Gaulle	F	France	196	121	74	440	366
Grenoble_16 Avenue Félix Viallet	F	France	296	29	267	273	6
Rennes - 115 Avenue Aristide Briant	F	France	322	32	290	394	104
St Gratien - 31 Avenue Maréchal Foch	F	France	599	53	546	610	64
Strasbourg_56 rue du jeu des enfants	F	France	334	22	312	247	-65
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX - 9/13, rue Marcel Proust	F	France	541	348	192	420	228
LILLE - 72 rue Nationale	F	France	841	156	685	895	210
MONTPELLIER - 16 cours Gambetta	F	France	350	55	295	290	-5
NICE - 55 Boulevard Delfino agence	F	France	557	64	494	351	-143
TOTAL 219			16 648	8 762	7 885	16 859	8 794

IMMEUBLES EN COURS D'ACQUISITION

	F	France	-	-	-	-	-
TOTAL DES PLACEMENTS IMMOBILIERS (21)		France	31 075	15 220	15 855	43 193	27 338

3 - Placements inscrits au bilan en classe 2 déposés ou donnés en nantissement chez les cédants en garantie des acceptations

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
235 - Espèces déposées chez les cédants	F	France	0	0
ALTIMA commutation en 2017			0	0

4 - Autres placements inscrits au bilan en classe 2

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
234 - Autres placements	F	FRANCE	80	80
2343 - Dépôts et cautionnements en France				

5 - Actifs inscrits au bilan affectables à la représentation des engagements réglementés, autres que ceux inscrits en classe 2

Désignation des valeurs	Affectation	Localisation	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan
Créances				
Cotisations échues et non recouvrées	F	FRANCE	30 082	30 082
Autres actifs				
Coupons et intérêts échus à recouvrer	F	FRANCE	0	0
Banques, chèques postaux et caisse nets	F	FRANCE	748	748
Comptes de régularisation - actif				
Intérêts courus des placements	F	FRANCE	1 151	1 151
Frais d'acquisition reportés	F	FRANCE	3 322	3 322
TOTAL	F	FRANCE	35 303	35 303

6 - Valeurs reçues en nantissement des réassureurs inscrites en hors bilan (classe 8)

Valeurs mobilières et titres assimilés	Localisation	Valeur de réalisation Article R 343-10
Valeurs d' Etats de l' O.C.D.E.	FRANCE	15 750
Autres valeurs cotées : obligations et titres à revenus fixes	FRANCE	20
Actions	FRANCE	0
Parts de sicav et fonds divers	FRANCE	19 342
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES ET TITRES ASSIMILÉS		35 112

Nature des actifs	Valeur brute	Valeur de réalisation	Valeur nette au bilan	Valeur brute (Exercice N - 1)	Valeur de réalisation (Exercice N - 1)	Valeur nette au bilan (Exercice N - 1)
Placements						
1. Placements immobiliers	31 075	43 193	15 855	32 148	43 594	16 738
2. Actions et autres titres à revenu variable autre que les parts d'O.P.C.	5 848	12 469	5 848	6 618	12 742	6 618
3. Parts d'O.P.C. autres que celles visées au 4	13 570	13 474	13 570	8 686	8 548	8 686
4. Parts d'O.P.C. à revenu fixe	5 204	5 252	5 204	4 398	4 256	4 398
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	93 852	97 632	93 090	97 224	100 560	96 696
6. Autres prêts et effets assimilés	0	0	0	0	0	0
7. Dépôts auprès des entreprises cédantes.	0	0	0	0	0	0
8 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèce, et autres placements	80	80	80	82	82	82
Total	149 630	172 100	133 647	149 156	169 783	133 218

Tableau de concordance entre l'état récapitulatif et l'actif du bilan

Nature des actifs	Valeur nette au bilan selon état récapitulatif	Différences sur prix de remboursement à percevoir Art. R. 343-9	Amortissement des différences de remboursement Art. R. 343-9	Valeur nette au à l'actif du bilan
TOTAL DES PLACEMENTS	133 647	171	934	134 410

	Exercices techniques	2019 ⁽¹⁾	2018	2017 et antérieurs	Total ⁽¹⁾
Risques couverts					
Auto et Responsabilité civile		933	0	28 092	29 025
Individuelle conducteur		0	-	248	248
Domages aux biens des particuliers		369	1 072	82	1 523
Catastrophes naturelles		343	8	775	1 140
Autres garanties		3	-	-	3
TOTAL		1 648	1 080	29 196	31 939

(1) Dont PENA cédée 1 535 K€ ; PREC = 14 K€

7 Créances

et dettes ventilées selon leur durée

Postes du bilan	Jusqu'à un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Total
1. Créances				
Créances nées d'opérations d'assurance directe	33 570			33 570
- dont sociétaires : 29 861				
Créances nées d'opérations de réassurance	213			213
Personnel	50			50
Etat, Sécurité sociale, et collectivités publiques	853			853
Débiteurs divers	1 045			1 045
TOTAL CRÉANCES	35 732	0	0	35 732
2. Dettes				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	2 605			2 605
- dont sociétaires : 1 677				
Dettes nées d'opérations de réassurance	102			102
Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	1 027	188		1 215
Personnel	435			435
Etat, Sécurité sociale et collectivités publiques	3 469			3 469
Créanciers divers				
- dont réparateurs agréés : 402	2 873			2 873
TOTAL DETTES	10 509	188	0	10 699

à recevoir et charges à payer rattachés
aux postes de créances et de dettes

a / produits à recevoir

Postes du bilan	Exercice N	Exercice N - 1
Organismes sociaux	0	0
Etat	0	0
Débiteurs divers		
- Commissions Assurances Vie	55	64
- Commissions Crédit	5	5
- Commissions Santé	5	5
- Commissions prestataires agréés	285	175
- Prestations de personnel fournies	15	15
- Activités immeubles	383	185
- Acomptes sur immobilisations	38	62
- Acomptes sur biens et services	9	9
- Compte courant FEA	42	37
- Autres	209	335
TOTAL DÉBITEURS DIVERS	1 045	892
TOTAL	1 045	892

b / charges à payer

Postes du bilan	Exercice N	Exercice N - 1
Personnel :		
- Congés payés	315	338
- Prime de vacances	120	125
- Intéressement	0	0
- Participation	0	0
- Autres	0	0
TOTAL PERSONNEL	435	463
Organismes sociaux		
- Charges sociales sur congés payés	268	286
- Charges sociales sur prime de vacances	102	106
- Charges sociales sur participation	0	0
- Charges sociales sur intéressement	0	0
- Organic	109	108
TOTAL ORGANISMES SOCIAUX	479	500
- Charges fiscales sur congés payés	40	43
- Charges fiscales sur prime de vacances	15	16
- Autres	380	530
TOTAL ÉTAT	436	589
CRÉDITEURS DIVERS	685	403
TOTAL	2 035	1 955

9 Frais

d'acquisition reportés

Ils sont inscrits à l'actif du bilan pour un montant de 3 321 K€. Ils sont déterminés en appliquant aux frais d'acquisition de l'exercice le pourcentage représenté par les cotisations reportées sur l'exercice n + 1 par rapport aux cotisations totales émises.

10 Variation

des capitaux propres

Dénomination	Montant au début de l'exercice	Dotations ou affectations dans l'exercice	Reprise, transfert ou prélèvement dans l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Fonds d'établissement	2 940	41		2 981
Réserve pour éventualités	42 518	-3 124		39 394
Réserve pour variations boursières	1 067			1 067
Réserve pour incidence de sinistres	1 296			1 296
Réserve de capitalisation	0			0
Report à nouveau	0			0
Résultat de l'exercice 2018	-3 124		3 124	0
Résultat de l'exercice 2019	0	16		16
TOTAL	44 697	-3 067	3 124	44 753

11 Détail

de la provision pour risques et charges

Intitulé de la provision	2019	2018
Provision pour investissement	0	0
Provision pour risques et charges	137	469
Provision pour départs en retraite	0	0
Provision pour médailles du travail	93	112
TOTAL	230	580

de la charge de sinistres, des boni/mali et
du rapport sinistres/cotisations acquises
(affaires directes en France hors transport)

ANNÉES D'INVENTAIRE	EXERCICES DE SURVENANCE				
	2015	2016	2017	2018	2019
2015					
REGLEMENTS	29 451				
PROVISIONS	37 812				
TOTAL CHARGE SINISTRES	67 263				
COTISATIONS ACQUISES	64 201				
% SINISTRES AUX COTISATIONS	104,77%				
2016					
REGLEMENTS	44 084	35 398			
PROVISIONS	29 627	30 062			
TOTAL CHARGE SINISTRES	73 711	65 460			
BONI/MALI PAR RAPPORT A L' ORIGINE	-6 448				
COTISATIONS ACQUISES	64 201	69 013			
% SINISTRES AUX COTISATIONS	114,81%	94,85%			
2017					
REGLEMENTS	48 648	54 360	43 147		
PROVISIONS	19 018	19 826	37 523		
TOTAL CHARGE SINISTRES	67 666	74 186	80 670		
BONI/MALI PAR RAPPORT A L'ORIGINE	403	-8 727			
COTISATIONS ACQUISES	64 201	69 013	77 178		
% SINISTRES AUX COTISATIONS	105,40%	107,50%	104,52%		
2018					
REGLEMENTS	50 343	58 234	63 012	37 443	
PROVISIONS	15 838	16 335	19 701	33 666	
TOTAL CHARGE SINISTRES	66 181	74 569	82 713	71 109	
BONI/MALI PAR RAPPORT A L'ORIGINE	-1 082	-9 110	-2 043		
COTISATIONS ACQUISES	64 201	69 013	77 178	79 607	
% SINISTRES AUX COTISATIONS	103,08%	108,05%	107,17%	89,32%	
2019					
REGLEMENTS	52 843	61 143	68 210	57 097	35 122
PROVISIONS	13 938	14 240	15 735	16 547	26 550
TOTAL CHARGE SINISTRES	66 780	75 382	83 945	73 644	61 672
BONI/MALI PAR RAPPORT A L'ORIGINE	483	-9 923	-3 275	-2 535	
COTISATIONS ACQUISES	64 201	69 013	77 178	79 607	79 479
% SINISTRES AUX COTISATIONS	104,02%	109,23%	108,77%	92,51%	77,60%

13 Détail

des provisions pour sinistres à payer

EXERCICES TECHNIQUES

Risques couverts	2019	2018	2017 et antérieurs	Total
Responsabilité civile corporelle automobile	8 904	9 363	51 502	69 769
Responsabilité matérielle automobile	7 858	1 686	2 488	12 032
Autres garanties automobile	6 636	545	1 126	8 307
Dommmages aux biens des particuliers	2 944	4 672	5 333	12 949
Catastrophes naturelles	204	281	1 390	1 875
Responsabilité civile générale	3	2	3	8
Navigation de plaisance	34	4	19	57
Acceptations	0	0	0	0
TOTAL	26 583	16 553	61 861	104 997

14 Détail

d'autres provisions techniques

Intitulé de la provision	2019	2018
Provision pour risques en cours PREC	2 743	4 167
Provision mathématique des rentes PM Rentes	14 505	14 568
TOTAL	17 248	18 735



Notes

sur les postes du compte de résultat

1 Autres

produits techniques

Nature	2019	2018
Cotisations assistance	3 457	3 477
Cotisations protection juridique	1 762	1 819
Commissions d'apport des réparateurs	267	479
Commissions assurance vie	64	67
Rémunérations crédit	5	5
Commissions santé	17	19
Prestations fournies	91	54
Divers	2	1
TOTAL DES AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	5 665	5 921

2 Ventilation

des produits et charges de placements

Nature	Exercice N	Exercice N - 1
Revenus des placements immobiliers	2 655	2 627
Revenus des placements mobiliers	2 196	2 416
Autres revenus financiers	183	165
Profits liés à la réalisation de placements	1 703	398
Autres produits de placements	58	115
Reprises de provisions sur placements	0	0
TOTAL DES PRODUITS DE PLACEMENTS	6 794	5 721
Charges des placements immobiliers	1 345	1 418
Charges des placements mobiliers	242	261
Frais de gestion et frais financiers	428	349
Pertes liées à la réalisation de placements	21	17
Autres charges des placements	0	0
Dotations aux provisions sur placements	0	0
TOTAL DES CHARGES DE PLACEMENTS	2 037	2 045

3 Produits

et charges exceptionnelles

Nature	2019	2018
1 / Produits exceptionnels		
Cessions d'immobilisations	0	0
Reprise provision pour risques et charges	0	0
Dommages, intérêts et indemnités	0	0
Autres	27	27
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	21	27
2 / Charges exceptionnelles		
Dotation provision pour investissements	0	0
Dotation provision pour risques et charges	0	0
Créances irrécouvrables		
Mises au rebut d'immobilisations	0	0
Autres	0	0
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0

4 Participation

et intéressement des salariés

Nature	2019	2018
Intéressement	0	0
Participation	0	0
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0

	AUTOMOBILE ensemble des contrats (Catég. 22 et 23)	DOMMAGES aux biens des particuliers (Catég. 24)	Catastrophes naturelles (Catég. 27)	RC générale (Catég. 28)
Cotisations et accessoires émis	68 777	9 368	1 128	23
Annulations de cotisations et accessoires émis	0	0	0	0
Cotisations à annuler :				
à la clôture de l'exercice	1 622	54		
à l'ouverture de l'exercice	1 554	89		
SOUS-TOTAL COTISATIONS NETTES	68 709	9 043	1 128	23
Provisions pour pena et risques en cours				
à la clôture de l'exercice	26 971	4 111	491	12
à l'ouverture de l'exercice	28 611	4 133	463	13
SOUS-TOTAL COTISATIONS DE L'EXERCICE	70 349	9 425	1 100	24
Sinistres payés	74 714	4 100	328	1
Versements périodiques de rentes payées	610			
Recours encaissés	18 955	220	0	0
Frais de gestion des sinistres	5 723	767	37	0
Provisions pour sinistres à payer :				
- à la clôture de l'exercice	111 197	13 816	1 876	12
25- à l'ouverture de l'exercice	110 577	11 552	909	7
Prévisions de recours à encaisser :				
- à la clôture de l'exercice	21 092	867	0	3
- à l'ouverture de l'exercice	20 856	823	0	2
Autres provisions techniques :				
- à la clôture de l'exercice	14 505	0	0	
- à l'ouverture de l'exercice	14 568	0	366	
SOUS-TOTAL CHARGE DES PRESTATIONS	62 412	6 867	965	5
Frais d'acquisition	6 721	900	105	2
FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES CHARGES TECHNIQUES NETS	4 214	565	66	1
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REÇUES	0	0	0	0
Produits des placements alloués	3 008	410	36	1
SOUS-TOTAL PRODUITS FINANCIERS NETS	3 008	410	36	1
Cotisations cédées aux réassureurs	2 898	938	630	0
Part des réassureurs dans les prestations payées	493	28	173	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques :				
- à la clôture de l'exercice	27 880	2 930	1 125	1
- à l'ouverture de l'exercice	28 761	1 548	668	1
Commissions reçues des réassureurs	0	0	0	
SOUS-TOTAL CHARGE DE LA RÉASSURANCE	3 285	-472	0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'EXERCICE	-3 275	1 975	0	17

EXERCICE 2019

Pertes pécuniaires diverse (Catég. 31)	Sous-total Catégories 20 à 31	Transports (Catég. 34)	Sous-total Catégories 34 à 38	Total des affaires directes en France	Acceptations en France	TOTAL GÉNÉRAL
5	79 301	51	51	79 352		79 352
0	0	0	0	0		0
	1 676		0	1 676		1 676
	1 643		0	1 643		1 643
5	79 268	51	51	79 319	0	79 319
0	31 585	24	24	31 608	0	31 608
0	33 220	24	24	33 244	0	33 244
5	80 903	52	52	80 955	0	80 955
1	79 144	23	23	79 166	0	79 166
	610			610		610
0	19 175	3	3	19 178		19 178
0	6 526	5	5	6 531		6 531
0	126 901	63	63	126 964	0	126 964
0	123 045	61	61	123 106	0	123 106
0	21 963	4	4	21 967	0	21 967
0	21 681	3	3	21 684	0	21 684
	14 505	0	0	14 505		14 505
	14 934	0	0	14 934		14 934
1	70 250	26	26	70 275	0	70 275
0	7 729	5	5	7 734	0	7 734
0	4 846	3	3	4 849	0	4 849
0	0	0	0	0	0	0
0	3 455	2	2	3 457	0	3 457
0	3 455	2	2	3 457	0	3 457
0	4 466	0	0	4 466	0	4 466
0	694	0	0	694	0	694
31 937	2	2	31 939	0	31 939	30 977
30 978	2	2	30 981	0	30 981	46 245
0	0	0	0	0	0	0
0	2 813	0	0	2 813	0	2 813
4	-1 280	20	20	-1 260	0	-1 260

Autres informations

6 Sociétaires et contrats

Rubriques	Années	2016	2017	2018	2019
Nombre de sociétaires		116 367	125 015	122 926	122 248
Nombre de contrats		171 926	180 711	176 245	173 347

7 Personnel

Eléments	Exercice 2019	Exercice 2018
TOTAL DES SALAIRES VERSÉS	6 150	5 926
EFFECTIF MOYEN	179	180
dont :		
- Cadres de direction	2	2
- Cadres	71	67
- Non - cadres	106	111

8 Impact

de la charge fiscale future

Éléments	Début d'exercice	Variation	Fin d'exercice	Impact charge fiscale future
Report fiscaux	35 958	-1 157	34 801	9 744
Provisions pour charges				
Provision pour départs en retraite	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	0	0	0	0
Décalages temporaires				
C3S	90	19	109	-31
Valeur liquidative éligible à l'article 209 OA CGI	-205	1 150	945	-265
Provision pour congés payés	212	-36	176	-49
Participation des salariés	0	0	0	0
TOTAL DÉCALAGES TEMPORAIRES	715	1 133	1 230	-344
CHARGE FISCALE FUTURE NETTE				9 400

Textes des Résolutions

Assemblée Générale Ordinaire du 25 Juin 2020

1^{ère} Résolution :

Approbation des comptes annuels

L'Assemblée, après audition du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

Adoptée à 99% des voix.

2^{ème} Résolution :

Quitus au Conseil d'administration

L'Assemblée donne au Conseil d'Administration quitus et décharge de sa gestion pour l'exercice 2019.

Adoptée à 99% des voix.

3^{ème} Résolution :

Affectation du résultat et réserves

L'Assemblée décide d'affecter en réserve pour éventualités le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 pour un montant de + 15 617,41 €.

Adoptée à 99% des voix.

4^{ème} Résolution :

Respect de l'indépendance des Administrateurs et Directeurs de la Mutuelle

L'Assemblée confirme le respect de l'Article R 322-57 du Code des Assurances interdisant aux Administrateurs ou Directeurs de sociétés d'assurances mutuelles de prendre ou conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise, un marché, un traité ou une opération commerciale ou financière faite avec ladite société ou pour son compte, sauf à y avoir été autorisé par l'Assemblée Générale des Sociétaires.

Adoptée à 99% des voix.

5^{ème} Résolution :

Lieu de la prochaine Assemblée Générale

L'Article 12 prévoit que l'Assemblée Générale peut décider d'un autre lieu que le siège social pour tenir sa prochaine réunion. L'Assemblée donne pouvoir au Conseil d'Administration de prendre cette décision en son nom sous réserve qu'avis en soit donné aux délégués dans la convocation et publié au moins quinze jours avant dans un journal d'annonces légales paraissant au lieu où aura lieu l'Assemblée.

Adoptée à 99% des voix.

6^{ème} Résolution :

Affectation du résultat et réserves

Conformément à l'article 22 des Statuts, ont été candidats et ont obtenu après dépouillement du vote organisé à bulletin secret :

Inscrits :	voix : 158
Votants :	voix : 100
Blancs et nuls	voix : 0
Valablement exprimés :	voix : 100
Dominique FOURES	voix : 99
Karim LALOUANI	voix : 99
Edouard VALENTIN	voix : 98



A series of 20 horizontal dashed lines for writing.

NOS CONTRATS



Auto particuliers



Auto taxis



Auto pros



Habitation



Camping-car, Caravane, Mobil-home



Navigation de plaisance



Mutuelle santé



Crédits auto⁽¹⁾



Épargne-retraite⁽²⁾

(1) Les crédits auto / auto taxi / travaux et crédits personnels sont gérés par la Socram Banque, SA au capital social de 70 000 000 [RCS NIORT 682 014 865 - 2 rue du 24 février, CS 90000 - 79092 Niort cedex 9 - Mandataire d'assurance - N° ORIAS 08044968 (www.orias.fr)

(2) Les contrats d'épargne-retraite et livret d'épargne sont gérés par Mutavie. MUTAVIE SE - Société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Capital 46 200 000 [RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris - CS 50000 - Bessines - 79088 Niort cedex 9.



Siège social : 6, rue Fournier - BP 311 - 92111 CLICHY CEDEX

mfa.fr